



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P362_2023

Date : 20/10/2023

OBJET : Réaménagement de l'accueil et création d'un vestiaire féminin - Déchèterie de Gréville-Hague - Avenants n°1 aux lots 3 « menuiseries extérieures » et 4 « menuiseries intérieures, plâtrerie sèche » et avenant n°2 au lot 5 « électricité »

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour le réaménagement de l'accueil et la création d'un vestiaire féminin à la déchèterie de Gréville-Hague.

Les marchés publics ci-dessous ont été notifiés le 21 avril 2023 aux entreprises suivantes :

- Lot 3 Menuiseries extérieures : AMC Folliot pour un montant de 11 826,27 € HT soit 14 191,52 € TTC,
- Lot 4 Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche : AMC Folliot pour un montant de 31 658,81 € HT soit 37 990,57 € TTC,
- Lot 5 Électricité : SELCA pour un montant de 15 656,00 € HT soit 18 787,20 € TTC.

Pour le lot 5, un premier avenant a été conclu en septembre 2023 à hauteur de 497,47 € HT.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, des travaux en plus-values non prévus initialement sont apparus nécessaires et ont été demandés par le maître d'ouvrage, à savoir :

- Lot 3 :
 - Découpe de bitume à l'entrée de l'accueil, retrait du remblai et mise en place de l'enrobé à froid,
 - Remplacement des vitrages par des panneaux mousse sur la porte du local ménage,
- Lot 4 :
 - Doublage du pignon mur extérieur suite aux infiltrations d'eau dans le bureau du chef, isolation avec de la laine de verre R de 3.15 BA13 standard, traitement des joints,

- Lot 5 :
 - Fourniture et mise en place d'une goulotte 50x20 au pourtour du nouvel accueil afin de faire cheminer les câbles vidéo,
 - Prolongation des liaisons du pupitre de commande de la balance située à l'extérieur.

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 180,41 € HT réparti comme suit :

- Lot 3 : 734,50 € HT soit 881,40 € TTC,
- Lot 4 : 879,75 € HT soit 1 055,70 € TTC,
- Lot 5 : 566,16 € HT soit 679,39 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2194-5 et R2194-8,

Considérant la notification du marché de menuiseries extérieures à l'entreprise AMC Folliot - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES,

Considérant la notification du marché de menuiseries intérieures, plâtrerie sèche à l'entreprise AMC Folliot - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES,

Considérant la notification du marché d'électricité à l'entreprise SELCA - ZA Maison Georges - BP 80120 - Beaumont-Hague - 50441 LA HAGUE Cedex,

Décide

- **De signer** un avenant n°1 au lot 3 menuiseries extérieures avec l'entreprise AMC Folliot - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES pour un montant de 734,50 € HT soit 881,40 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 12 560,77 € HT soit 15 072,92 € TTC (augmentation de 6,21 %),
- **De signer** un avenant n°1 au lot 4 menuiseries intérieures, plâtrerie sèche avec l'entreprise AMC Folliot - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES pour un montant de 879,75 € HT soit 1 055,70 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 32 538,56 € HT soit 39 046,27 € TTC (augmentation de 2,78 %),
- **De signer** un avenant n°2 au lot 5 électricité avec l'entreprise SELCA - ZA Maison Georges - BP 80120 - Beaumont-Hague - 50441 LA HAGUE Cedex pour un montant de 566,16 € HT soit 679,39 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 16 719,63 € HT soit 20 063,56 € TTC (portant l'augmentation, avenant 1 compris, à 6,79 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - ligne de crédit 80411,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE